



EL FORMATIONS

# PROGRAMME DE FORMATION SANTE-SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU CSE 5 jours moins de 50 salariés

L'article L6332-1 du code du travail prévoit que les OPCO pourront financer ces formations dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Public	Tous les élu du CSE pour un premier mandat (titulaires et suppléants) <i>Formation qui peut être suivi par des personnes présentant certaines situations de handicap, nous consulter pour la faisabilité et les mesures d'adaptations éventuelles.</i>
Prérequis	Être élu représentant du personnel au CSE
Objectifs	Maitriser les aspects juridiques et pratiques ainsi que ses missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre de son mandat de représentant du personnel au CSE
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être capable de participer à la démarche globale de prévention.</li><li>• Être capable d'exercer son droit à l'information et à la consultation.</li><li>• Être capable de réaliser une activité de veille et de promotion de la prévention des risques professionnels.</li><li>• Connaitre les prérogatives et les pouvoirs du CSE et de ses membres</li><li>• Être capable de se positionner en tant que membre du CSE et de réaliser les missions qui me sont confiées.</li><li>• Savoir définir et analyser un accident du travail, de trajet, une maladie professionnelle</li><li>• Devenir acteur du changement dans l'entreprise et dans l'amélioration de conditions de travail</li><li>• Savoir animer, informer, convaincre, argumenter....</li></ul> <p><b>Faire du représentant au CSE un acteur de la prévention et être force de propositions en matière d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.</b></p>
Encadrement	L'encadrement de la formation est assuré par un formateur spécialisé, certifié dans la formation des membres du CHSCT/CSE et inscrit sur la liste des IPRP de la région Centre—Val de Loire disposant également d'une certification Qualité niveau Expert
Durée	35 h sur cinq jours consécutifs ou non
Nombre de Stagiaires	Entre 2 et 12 stagiaires maximum
Sanction	Attestation de suivi de la formation
Référence	Article L2315-18 du CdT Modifié par <a href="#">LOI n°2018-217 du 29 mars 2018</a> : Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre. Et la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
<b>ORGANISME DÉTENTEUR DE LA CERTIFICATION QUALITE « QUALIOPI » POUR LES ACTIONS DE FORMATION</b>	



# PROGRAMME DE FORMATION

La formation sera découpée en séquences :

**A. Ouverture de la formation**

**B. Présentation : du formateur, des stagiaires, de la formation, de l'entreprise et des risques professionnels dans l'entreprise (30 mn).**

**C. Si possible visite du site si formation en intra (1H).**

**D. Cerner le contexte réglementaire dans lequel évolue le CSE, et les responsabilités de chacun (3h30)**

a. Les différents textes, leur champ d'application et la veille réglementaire :

*Code du travail, code de la sécurité sociale, le journal officiel, les sites de veille ...*

b. Le droit d'alerte du CSE :

*En cas de danger grave et imminent, d'atteinte à la santé publique et à l'environnement*

c. Les expertises du CSE :

*Les avis, les recommandations, ...*

**E. Connaitre les règles et les moyens de fonctionnement du CSE (6h)**

a. Les membres et le fonctionnement du CSE :

*Élections, statut, heures de délégation, les réunions, statut protecteur, délit d'entrave, les titulaires, les suppléants, les votes et résolutions, le rôle du secrétaire, le rôle du président ...*

b. Les moyens et les missions du CSE en santé-sécurité et conditions de travail :

*Le droit à la formation, les déplacements, les consultations, les enquêtes,*

c. Les acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels :

*Le positionnement de chacun, ses rôles et attributions : l'employeur, le responsable sécurité, le salarié désigné compétent, le CSE, les services de santé au travail, la DIRRECTE, l'INRS, la CARSAT, L'ANACT...*



## PROGRAMME DE FORMATION (suite)

### **F. Maitriser les missions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail (10h)**

- a. Les principaux indicateurs et coûts en santé-sécurité :  
*Taux et indice de fréquence, taux et indice de gravité, les taux du CTN*
- b. Les principes généraux de prévention, le danger grave et imminent... :  
*Les 9 PGP, la procédure de DGI et les prérogatives du CSE, définition du danger, du risque, de la situation dangereuse, de l'évènement déclencheur...*
- c. Les accidents du travail et les maladies professionnelles et leur analyse :  
*Définitions, coûts, prérogatives du CSE, l'enquête, être force de propositions ...*
- d. L'analyse des risques professionnels (DUEvRP, TMS, RPS...):  
*Savoir réaliser une analyse de risques, participer à la rédaction du DU ou DUEvRP, les TMS, les risques psychosociaux, la QVT, comment les coter...  
L'analyse de la pénibilité au travail et le compte C2P ...*
- e. Les enquêtes du CSE en matière de d'accident du travail ou de maladie professionnelle:  
*Sur quoi enquêter, comment enquêter, les différents outils, le compte rendu, les préconisations, les pistes de solution*
- f. Les différents documents accessibles au CSE :  
*Le registre des accidents bénins, le registre des dangers graves et imminents, les rapports des bureaux de contrôles, les plans de préventions ...*

### **G. La gestion de projet et les outils de communication(1h30)**

- a. Jouer son rôle d'interface entre les salariés et la direction :  
*Transmettre les questions en bonne et due forme, faire remonter les réponses auprès du personnel*

### **H. Mise en situation pratique par étude de cas (12h)**

- a. Analyse d'un accident du travail :  
*Méthode de l'arbre des causes ou ITAMAMI, proposer des améliorations, convaincre ...*
- b. Réalisation de l'exercice La « chasse aux risques » :  
*Savoir déceler les risques dans une situation de travail*
- c. Initiation à l'étude des gestes et postures sur un poste de travail :  
*Observer une situation de travail, en ressortir les déterminants, proposer des pistes d'améliorations, un plan d'action.*
- d. Simulation d'une entrevue sur la base du compte rendu de visite ou de l'étude de poste :  
*Comment préparer une réunion, instaurer le débat, trouver une argumentation, étayer ses propos, savoir convaincre, adopter la bonne posture*



EL FORMATIONS

## PROGRAMME DE FORMATION (suite)

### **I. Conclusion de la formation (30mn)**

*Document d'évaluation à chaud et tour de table*

#### **Modalités d'animation :**

- ✓ Méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau et le vécu des stagiaires ainsi que les spécificités de l'entreprise/établissement
- ✓ Support de cours sur PowerPoint
- ✓ Apport juridique et conseils pratiques par le formateur
- ✓ Une alternance d'apport théorique et de travaux pratiques par la réalisation d'exercices ou de mise en situation d'étude de cas (sur la base des postes de l'entreprise/établissement, ou de vidéo ou de photos) permettant de mettre en œuvre les compétences visées et acquises.
  
- ✓ Un livret apprenant est remis à chaque participant à la formation
- ✓ Une clé USB contenant une "boite à outils" est remise au CSE.